



# LA LETTRE DE LA CE

# N° 140

## LA RELAXE C'EST MAINTENANT !

Après des congés payés plus que mérités pour l'ensemble du monde du travail, l'heure de la rentrée a sonné et cette rentrée économique et sociale devait, pour l'ensemble de la population, être synonyme de changement.

Le gouvernement, fraîchement élu, déclarait « *le changement c'est pour maintenant* », 3 mois plus tard, à part quelques mesurette, rien de vraiment concret qui puisse permettre de dire que quelque chose a changé.

Comme le rappelait, à juste titre, Georges Séguy, si la gauche n'allait pas dans le sens de ce que veut le peuple, il y aurait socialement une réaction terrible.

Seule l'intervention populaire du monde du travail, des retraités et des privés d'emplois pourra exiger du nouveau gouvernement des réponses immédiates pour répondre aux urgences sociales qui chaque jour se font plus criantes.

A cette situation extrêmement tendue, viennent s'ajouter les répressions et attaques permanentes à l'égard des militants syndicaux et tout particulièrement des camarades de la CGT, notamment de nos cinq camarades Roannais qui sont **convoqués le 15 octobre prochain devant la 9<sup>ème</sup> Cour d'Appel Correctionnelle à Lyon à 13H30.**

Le Président avait dans sa campagne déclaré être favorable à une loi d'amnistie à l'égard des syndicalistes victimes de la répression patronale.

Et c'est pour cela que le Comité de Soutien des cinq Roannais a écrit le 9 juillet 2012 au Président de la République, à la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ainsi qu'au 1<sup>er</sup> Ministre. Il écrivait dans la conclusion de ce courrier ceci : « *...Certes, l'amnistie n'est pas la justice et la loi exige de la rigueur. Mais cette mesure, loin d'apparaître comme un signe de faiblesse, manifesterait une volonté forte d'apaisement et une promesse de dialogue dont notre pays a grand besoin pour affronter les défis portés par la crise. Votre décision s'inscrirait dans la défense des libertés publiques et de l'équité, elle vaudrait investissement sur la démocratie...* »

A ce jour, la seule réponse qui est venue de la Présidence de la République le 17 juillet 2012 de la part de son Conseiller justice est celle-ci : « *...Le Chef de l'Etat n'est pas favorable à une telle mesure qui va à l'encontre de l'indépendance de la justice à laquelle il est profondément attaché... C'est la raison pour laquelle il a annoncé qu'il n'y aurait pas de loi d'amnistie à l'occasion de l'élection présidentielle...* »

Oui l'instant est grave, alors que dans certains pays ces répressions syndicales atteignent l'irréparable, comme en Afrique du Sud où 34 mineurs sont tombés sous les balles de la police, pour avoir osés réclamer les salaires qui leur étaient dû et bien dans le pays des droits de l'homme de la liberté, de la fraternité et de l'égalité et malgré l'absence de plaignants, l'absence de dégradations caractérisées, que le dossier est vidé de quelconques substances, ce qui devrait conduire à l'extinction naturelle de la procédure, on convoque nos camarades pour les juger une deuxième fois et cela n'est pas acceptable !!!

**Camarades, nous devons de partout créer les conditions pour que cette « promesse électorale » devienne réalité.**

Ce sera pour nous, pour vous la priorité de cette rentrée sociale et la Commission Exécutive de notre Union Locale a décidé en lien avec le Comité de Soutien des cinq Roannais, l'Union Départementale de faire de ce 15 octobre une journée de mobilisation et d'action départementale.

Sachant également que les fédérations CGT de la Santé Action Sociale ainsi que celle des Travailleurs de l'Etat, l'Union Départementale de la Loire, la Confédération CGT travaillent pour que cette journée soit une grande journée nationale de mobilisation pour les libertés syndicales.



Le Comité de Soutien se réunira le lundi 10 septembre pour travailler à construire cette grande journée d'action.

Nous avons à ce jour contacter l'ensemble des partis politiques et personnalité politiques qui ont adhéré au Comité de Soutien pour qu'ils interviennent au plus haut niveau afin que nos cinq camarades soient relaxés.

Nous avons rencontré nos avocats ce jeudi pour préparer notre défense. Nous allons également par différents biais essayer de contacter l'ensemble des 8000 personnes qui ont adhéré au Comité de Soutien.

Nous devons, vous devez, comme nous l'avons décidé en octobre 2011 au cours du congrès de l'Union Locale, tout faire et tout mettre en œuvre par la lutte pour obtenir la relaxe de nos cinq camarades.

Oui ! Dès que vous aurez lu cette lettre de la CE, nous devons mettre toute notre énergie, toutes nos valeurs de solidarité de fraternité à faire signer encore des adhésions, à soutenir financièrement le Comité de Soutien.

Nous devons surtout, nous adresser aux salariés, aux retraités, à la population, à mobiliser dans nos entreprises, nos services, nos ateliers, dans nos familles, partout sur le Roannais, **en appelant à la grève le 15 octobre 2012 et à participer massivement au déplacement en car sur LYON.**

Nous savons déjà que des Unions locales et Unions Syndicales du Département feront le déplacement et des cars sont prévus. La Commission Exécutive de l'Union Départementale qui s'est réunie le mercredi 5 septembre 2012 va tout mettre en œuvre pour mobiliser très largement.

Nous devons donc créer une barrière protectrice autour des camarades, avec, comme objectif la relaxe sous toutes ses formes. Ce qui arrive à nos camarades, s'ils sont condamnés sera très grave de conséquence pour le mouvement syndical.

Nous savons par expérience que la lutte contre la criminalisation et la pénalisation de l'acte syndical sera indispensable dans sa force et sa permanence car ils ne renonceront pas à tenter de nous nuire.

**L'intérêt que porte la population à la liberté d'expression est une gêne pour eux, une force pour nous !**

Pour dans le même temps leur apporter aussi beaucoup de cette fraternité, de cette chaleur humaine, dont la puissance échappe souvent aux adversaires qui ignorent dans leurs actes ce genre de sentiments.

Nous pouvons à travers nos luttes nos combats relever les vertus naturelles d'efficacité liées à l'organisation et plus précisément à notre organisation syndicale.

**Etre en capacité de mobiliser dans les rues de Lyon le 15 octobre avec au bout la relaxe des cinq Roannais.**

**Avoir été en capacité d'en être arrivé au retrait des plaintes  
et se mettre en capacité de gagner la relaxe des cinq du Roannais.**

**Etre en capacité de tout ceci, et de bien d'autres choses encore, c'est nous c'est vous, c'est ça «LA CGT»  
alors le lundi 15 octobre 2012 tous ensemble pour la relaxe des cinq roannais.**

**Inscription auprès de l'Union Locale CGT des Cantons du Roannais  
Départ de Roanne en car  
le lundi 15 septembre 2012 10H45  
Parking Albert Thomas  
(devant le Café «LA FRITE» Boulevard de Belgique à Roanne)**



**MUTUELLE DE FRANCE - ROANNE**

9, rue Jean Jaurès 42300 ROANNE

10 rue Grenette 42190 CHARLIEU

Site : [www.mutuellesderoanne.fr](http://www.mutuellesderoanne.fr)

Courriel : [mfr-contact@mutuellederoanne.fr](mailto:mfr-contact@mutuellederoanne.fr)



Numéro Registre Nationale des Mutuelles : 776.346.462 -

